

L'info Ablutienne



Le Mot du Maire



Chères Ablutiennes, chers Ablutiens,

Depuis la mise en place du conseil municipal, la pandémie qui sévit nous oblige à de constantes adaptations, avec l'espoir que la vaccination nous permettra de nous projeter rapidement dans un avenir meilleur.

Convaincue que les collectivités ont également un rôle à jouer dans la lutte contre la COVID, j'ai proposé aux services de l'Etat de mettre des locaux à disposition afin que les professionnels de santé vaccinent la population.

La gestion de cette crise sanitaire relevant de la compétence de l'Etat, seule l'Agence Régionale de Santé est habilitée à prendre une décision.

Malgré ce contexte sanitaire éprouvant, la vie continue. L'équipe municipale poursuit ses engagements à travers des travaux d'entretien et des projets d'amélioration du cadre de vie dans notre village. L'intercommunalité et l'association Nature et Patrimoine Ablutien nous accompagnent au quotidien pour atteindre ces objectifs.

La communauté de communes des Paysages de la Champagne a budgété cette année une enveloppe financière de 845.000€ pour mettre aux normes la station d'épuration, reprendre les réseaux d'assainissement vétustes rue Julien Ducos, ainsi que ceux du lotissement du Bois de l'Epée.

Concernant cette première tranche de travaux rue Julien Ducos, le planning d'intervention est respecté. Un maximum de mesures ont été prises pour sécuriser le centre-ville et limiter les impacts sur le commerce et l'activité de la commune.

A mon grand regret, les sens de circulation, tout comme aux abords de l'école primaire, ne sont pas respectés par tous, mettant ainsi en danger la sécurité de chacun.

Les problèmes récurrents d'évacuation des eaux usées route de Montbayen seront également traités, avec la mise en place d'un poste de relèvement. A l'issue de ces travaux, le Département de la Marne procédera à la réfection de la chaussée et de ses accotements.

Quant aux projets communaux de ce début de mandat, ils seront priorisés et pour certains conditionnés à l'obtention de subventions.

Nos réflexions portent sur des axes d'aménagement de la traversée du village pour limiter la vitesse, de mise en valeur de la place du lotissement les Meulières, de l'aménagement d'une voie douce avenue de Paris, du nettoyage et de l'aménagement d'un sentier de promenade dans la parcelle boisée Lieudit les Fournais.

Malheureusement nous avons constaté lors des opérations de nettoyage que certains riverains peu scrupuleux déposaient leurs déchets verts ou professionnels dans cet espace que nous avons commencé à nettoyer

Il ne s'agit pas des seules incivilités qui ont été commises ces derniers jours sur le territoire de la commune. Nos chemins ont fait l'objet ces trois derniers jours de dépôts sauvages. Toute personne souhaitant accompagner la commune dans sa politique de protection de l'environnement doit être attentive et se rapprocher de la mairie si elle constate de tels méfaits.

Ces comportements inadmissibles et répréhensibles de quelques-uns nuisent à l'image de notre village et sont une atteinte à la nature. Je porterai plainte désormais à chaque fois que de tels faits seront constatés.

Je terminerai ces quelques lignes, en vous souhaitant de joyeuses fêtes de Pâques, que l'arrivée du Printemps nous amène vers un renouveau et nous permette cet été d'organiser les manifestations et festivités que chacun d'entre nous attend avec impatience.

Le Maire,
Catherine FONTANESI



Village

Cimetière

L'enduit du mur du cimetière est terminé.



Règles d'urbanisme

Rappel des règles de base pour les constructions:

- inférieur à 5 m² : pas de formalité
- entre 5 et 20 m²: demande de travaux
- au dessus de 20m² : demande de permis de construire

sont également soumis à une demande de travaux :

la pose de clôture, la réfection de toiture, de fenêtre de toit, modification de façade, changement de destination etc



Avant d'entreprendre vos travaux, vous devez vous rapprocher de la mairie où des formulaires vous seront remis.

Marie-Line CHARPENTIER

Voirie

- L'ensemble des arbres de la commune ont été élagués par les agents municipaux , par contre, nous avons du faire intervenir une société extérieure afin d'élaguer les grands arbres du monument aux morts ainsi que ceux du lotissement des Meulières.
- Chemin du CBR, juste après les écoles, l'ensemble des poteaux et grillage, en très mauvais état, ont été enlevés.
- Une campagne de rebouchage des nids de poules est en cours



Olivier HUOT



Village

Incivilités

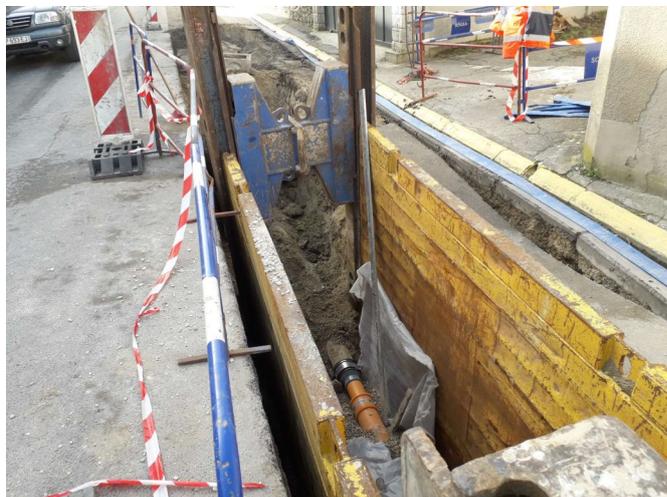
La répression des actes d'abandon de déchets ou de constitution de dépôts illégaux est un des problèmes majeurs que les maires ont à gérer et le Gouvernement s'est attaché à donner aux maires les pouvoirs nécessaires pour lutter contre ces pratiques.

Dès que le producteur ou le détenteur initial de ces déchets aura été identifié, le maire, ou le président du groupement de collectivités, doit l'aviser des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de dix jours, le cas échéant assisté par un conseil ou représenté par un mandataire de son choix. Il peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 euros et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé

Le Maire,
Catherine FONTANESI



Travaux d'assainissement



La réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Julien Ducos et place du Général de Gaulle se terminent
Les trottoirs impactés par ces travaux seront prochainement remis en état.

ANPA

Les précautions sanitaires n'ont pas empêché la reprise des travaux par l'équipe de bénévoles de l'Association Nature et Patrimoine ANPA.

Ces dernières semaines le patrimoine ablutien s'est enrichi de nouveaux panneaux relatifs à l'histoire de ST MARTIN. Financés par l'ANPA, 9 ont été posés dans les rues du village et 3 autres en forme de pupitre sur le tronçon de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'ex Compagnie de la Banlieue de Reims dite « C.B.R. », qui traversait notre territoire.

Pour compléter le balisage de ce magnifique parcours l'ANPA a installé 4 bornes à ses principales entrées, bornes qui jalonnaient toutes les lignes du C.B.R. de la Région dans les années 1900/1950. Merci aux personnes qui nous ont fait don de ces vestiges de notre voie ferrée locale.

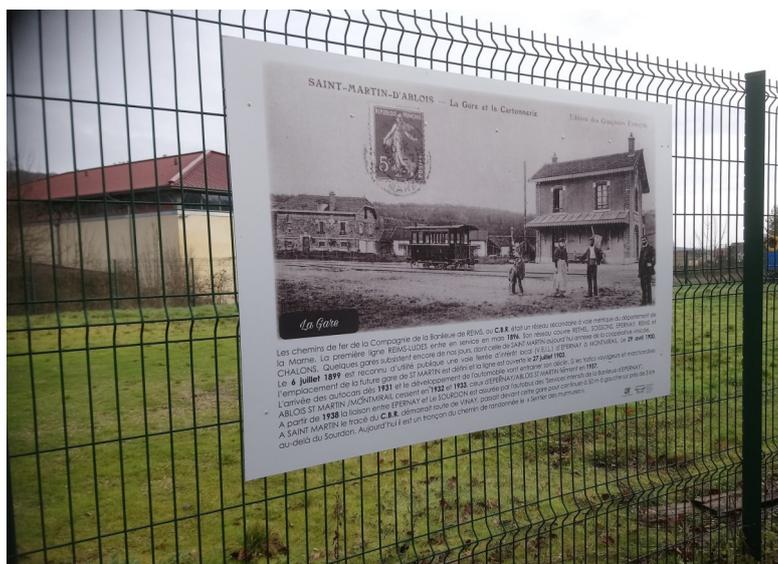
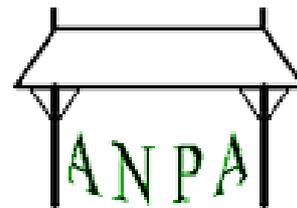
La pose récente d'un banc en bois à mi-parcours apporte une note rustique à ces équipements et constituera sans aucun doute une halte méritée aux promeneurs. Il reste de la place pour ajouter dans les semaines à venir quelques éléments sur ce chemin touristique.

L'ANPA renouvelle son appel aux bonnes volontés à rejoindre son équipe de bénévoles et apporter son aide à l'association. Elle est aussi à la recherche de tous documents de notre histoire locale et de cartes postales anciennes du village, en particulier du lavoir du Parc du Sourdon.

L'ANPA souhaite mettre en place 1 ou 2 meules à moulin dans ST MARTIN (ancien grand centre d'extraction et de fabrication de meule), si vous en connaissez merci de nous en faire part.

Vous pouvez contacter l'ANPA au 07 89 33 13 86.

Serge GAGNOUX



Maison de retraite

La visite périodique de la commission de sécurité a conduit à la délivrance d'un avis favorable à la poursuite de l'ouverture de l'établissement.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger avec Mme Rybicka, Directrice, sur les impacts de la pandémie à la maison de retraite.

La situation a été maîtrisée grâce à la mise en place de mesures sanitaires renforcées et à la vigilance du personnel

Aucun décès dû à la Covid 19 n'est à déplorer à ce jour.

Catherine FONTANESI



Brûlage à l'air libre des déchets verts

Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé

Cette pratique est interdite. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

Particuliers, collectivités, entreprises sont tous concernés ; les déchets visés : Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Le saviez-vous ?

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de particules fines que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine

Une contravention de 450€ peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (article 131-13 du nouveau code pénal).

Les bonnes alternatives pour vous et votre jardin

Privilégions des solutions alternatives comme le compostage, le broyage et le paillage.

Avec le compostage, éliminez les tontes de pelouse et le feuillage.

Avec le broyage de vos petits et gros branchages vous disposerez de paillage pour vous faciliter la vie au jardin (permet de conserver l'humidité des sols et limiter les besoins en arrosage, d'éviter la pousse des herbes indésirables...). Cela vous évitera aussi des aller-retour fastidieux en déchèterie, qui reste la solution de dernier recours

pour ne pas brûler vos déchets verts.



Etat civil

Naissances

Lyam SCHNEIDER né le 28 décembre 2020 de Mehdi SCHNEIDER et Melisande LANNEZ

Tilyo JAZVAC né le 18 mars 2021 de Quentin JAZVAC et Julie LECLERE

Décès :

Michel GRIMPRET le 26 décembre 2020 – maison de retraite

Yolande SAGUET née DELAÎTRE le 2 janvier 2021 – maison de retraite

Huguette PELLOUIN née LAFLEUR le 9 janvier 2021 – maison de retraite

Françoise LAURENCEAU née SAVRY le 11 janvier 2021 – maison de retraite

Josette LERAT née CANEAUX le 12 janvier 2021 – maison de retraite

Nicole BOONEN née GROSJEAN le 12 janvier 2021 – 1 bis avenue Michel Destrez

Mireille BÉNARD le 25 janvier 2021 – 1 rue du Bauchet

Guy FACHINETTI le 29 janvier 2021 - 3 rue Julien Ducos

Jean-Marc LAINEZ le 1^{er} mars 2021 – 29 rue du Tortillard

Roger PIALLAT le 19 mars 2021 – maison de retraite

Réservé aux particuliers habitant sur le territoire de la CCPC

COLLECTE DE PNEUS



À PARTIR DU 15 MARS 2021

 *Déchetteries : Damery, Mareuil-le-Port, Montmort-Lucy*

- Présentation obligatoire de la carte d'accès en déchetterie, ou d'un justificatif de domicile
- Dépôt limité à 4 pneus maximum par foyer et par an
- Pneus déjantés uniquement



PNEUS ACCEPTÉS

PNEUS DE PARTICULIERS
DÉJANTÉS, PROPRES ET ENTIERS
Véhicules légers (tourisme, 4x4,
camionnette, moto, scooter,
quad)



PNEUS REFUSÉS

PNEUS AVEC JANTES, SOUILLÉS ET
TERREUX,
PNEUS DE PROFESSIONNELS
PNEUS DÉCHIRÉS OU COUPÉS
Véhicules poids lourds (camion,
engin agricole, chenille)
Véhicules non-motorisés (vélo,
VTT)

En savoir plus

Les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre vos anciens pneus si vous achetez chez eux, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.
1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris



la fibre est arrivée !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.losange-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



1. testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. téléchargez la plaquette <https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf>
3. découvrez les offres <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

A ce jour, le réseau Losange accueille 14 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public et 44 dédiés aux professionnels. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit (hors travaux spécifiques en domaine privé).

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Avec le soutien de



L'Info Ablutienne